

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **26**

Représentés : **7**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **07/12/2020**

Date d'affichage : **09/12/2020**

**de la commune de COGOLIN
Séance du mardi 15 décembre 2020**

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à 10 heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Audrey RONDINI-GILLI – Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Christiane LARDAT – Geoffrey PECAUD – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Elisabeth CAILLAT – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Margaret LOVERA – Corinne VERNEUIL – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY –

POUVOIRS :

Sonia BRASSEUR à Marc Etienne LANSADE / Régine RINAUDO à Audrey TROIN / Michaël RIGAUD à Gilbert UVERNET / Isabelle BRUSSAT à Audrey RONDINI-GILLI / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Christelle DUVERNET à Christiane LARDAT / Olivier COURCHET à Mireille ESCARRAT /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Suite à la démission de Madame Audrey TROIN de ses fonctions d'adjointe au maire, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le remplacement de l'adjointe ou la suppression du poste devenu vacant.

Il est proposé, pour assurer le bon fonctionnement des services, de conserver le poste de 3^{ème} adjoint et de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Ce nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

N° 2020/108

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT SUITE A VACANCE

CM du 15/12/2020

N° 2020/108

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT SUITE A VACANCE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-4, L2122-7, L2122-7-2, L2122-8, L2122-10 et L2122-15,
Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/038 en date du 3 juillet 2020 portant création de neuf postes d'adjoints au maire,
Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 constatant l'élection des adjoints au maire,
Vu la démission de Madame Audrey TROIN de ses fonctions d'adjointe au maire présentée par courrier daté du 7 octobre 2020 et reçu en mairie le même jour,
Vu le courrier du Préfet du Var en date du 26 octobre 2020 portant acceptation de sa démission,
Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire,
Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant,
Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu démissionnaire,
Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de conserver le poste de 3^{ème} adjoint au maire,

DECIDE que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le rang de 3^{ème} adjoint,

PROCEDE à l'élection du 3^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidate : Audrey TROIN

Nombre de votants : 33

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33

Nombre de bulletins blancs et nuls : 8

Nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Madame Audrey TROIN a obtenu 25 voix.

Madame Audrey TROIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est proclamée élue en qualité de 3^{ème} adjointe et immédiatement installée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Marc Étienne LANSADE

